



Conseil économique et social

Distr. générale
19 octobre 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Session extraordinaire de la neuvième session

New York, 30 octobre 2009

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.
3. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa session extraordinaire.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de la session, le Forum arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.18/SS/2009/1)

2. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

À sa huitième session, le Forum a adopté sa décision 8/2, dans laquelle il a décidé d'achever à sa neuvième session l'examen du point 6 de son ordre du jour intitulé « Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ».

À sa session de fond de 2009, dans sa décision 2009/240, le Conseil économique et social, rappelant la décision 8/2 du Forum, a noté que le Président de la neuvième session du Forum entendait mener des consultations informelles en vue de parvenir à un accord sur les questions de fond traitées dans le document E/CN.18/2009/WP.1 et, au cas où un tel accord sur ces questions serait trouvé, autorisé la tenue, dans les limites des ressources disponibles et à une date aussi



rapprochée que possible en 2009, d'une session extraordinaire d'une journée de la neuvième session du Forum, aux fins de l'adoption du texte négocié.

Documentation

Projet de résolution soumis par les facilitateurs, Boen Purnama (Indonésie) et Hans Hoogeveen (Pays-Bas) à l'issue de consultations informelles : moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (E/CN.18/SS/2009/L.1)

3. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa session extraordinaire

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.
